

## [MUNICIPALES] Report de l'installation des nouveaux conseils municipaux



Article rédigé par *Les Echos*, le 21 mars 2020

Source [Les Echos] Les 30.000 maires élus dès le premier tour dimanche dernier ne seront finalement pas intronisés entre ce vendredi et dimanche comme initialement prévu. Leur installation n'interviendra pas avant la mi-mai au minimum en fonction de la situation sanitaire.

Le calendrier élection n'en finit pas d'être bousculé. Alors que le gouvernement avait déjà choisi de reporter [le second tour des élections](#) en raison de [l'épidémie de coronavirus](#), c'est au tour de l'installation des exécutifs municipaux élus dès le premier tour dimanche dernier d'être décalée, a annoncé jeudi Edouard Philippe, le Premier ministre.

Les équipes sortantes dans environ 30.000 communes concernées voient donc leur mandat prolongé jusqu'à mi-mai au moins. A cette date, un rapport devra permettre d'indiquer « s'il est possible d'installer les conseils municipaux », au regard des conditions sanitaires, a expliqué le chef du gouvernement lors de l'examen au Sénat du [projet de loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19](#).

« Cette solution que nous proposons se fonde d'une part sur l'avis du président du conseil scientifique qui a indiqué aujourd'hui que les conditions sanitaires pour l'installation des conseils municipaux prévue par le code électoral entre demain matin et dimanche n'étaient plus réunies », a précisé Edouard Philippe. « Elle repose, d'autre part [...] sur une analyse partagée des contraintes qui pèsent sur nous », a ajouté le locataire de Matignon, qui s'était auparavant entretenu pendant près de deux heures avec le président du Sénat, Gérard Larcher, les présidents de groupes et celui de la commission des Lois.

Les conseils municipaux servant à désigner les maires et leurs adjoints auraient dû se tenir entre ce vendredi et dimanche 22 mars. « Nous sommes en mesure de proposer un dispositif qui permettra le maintien des municipalités élues en 2014 tant que les règles de confinement rendent inquiétante la tenue de ces conseils municipaux », a déclaré Philippe Bas, le président de la commission des Lois du Sénat.

Retrouvez l'intégralité de l'article [en cliquant ici](#)

21/03/2020 07:00